



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 15 février 2022

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès – Statistiques / avis de dommages maladies assurables - saison 2022
N/Réf : 2210821C

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 27 janvier dernier. Par celle-ci, vous souhaitez obtenir les statistiques relatives aux avis de dommages par type de maladies assurables et détaillées pour chacune des grandes cultures, et ce, pour l'année d'assurance 2022.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le tableau « Nombre d'avis de dommage pour maladies dans les grandes cultures au Programme d'assurance récolte pour l'année d'assurance 2022 ».

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot
La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels

IC/sg

p. j.